

DOSSIERS BRÛLANTS L'équilibre neuchâtelois est en jeu: les députés voteront sur l'hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds et la réorganisation des hôpitaux.

La paix du canton se joue mardi

CONTEXTE

La tension sera palpable mardi au Grand Conseil. Les députés neuchâtelois voteront sur deux dossiers importants pour l'avenir du canton: la construction d'un hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds et la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois, qui prévoit un site unique de soins aigus à Pourtalès et un site unique de réadaptation à La Chaux-de-Fonds. Des votes cruciaux pour l'équilibre régional.

ANALYSE VIRGINIE GIROUD

Un nouveau psychodrame à la sauce neuchâteloise pourrait éclater mardi au Grand Conseil, en fonction de l'issue du vote sur la construction de l'hôtel judiciaire cantonal à La Chaux-de-Fonds.

Devisé à 48,5 millions de francs, ce projet de centralisation des autorités judiciaires est considéré, dans les Montagnes, comme une contrepartie non négociable aux pertes d'institutions subies ces dernières années dans le haut du canton.

L'équilibre neuchâtelois pourrait donc être sérieusement menacé si les députés acceptaient la nouvelle réorganisation spatiale des hôpitaux, mais refusait la construction de l'hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds. «Ce serait très grave pour la cohésion du canton», estime la députée verte Veronika Pantillon, de Bevaix.

Au point que certains élus soutiennent le projet d'hôtel judiciaire au nom de la paix entre les habitants du Haut et du Bas. Ils craignent que de nombreux citoyens des Montagnes manifestent leur colère en refusant, lors de la votation populaire de février, la réorganisation hospitalière du Conseil d'Etat.

Car c'est une réalité: les Montagnes neuchâteloises ont perdu plusieurs services de proximité ces dernières années, tels que la maternité ou la filière ingénierie



Les citoyens des Montagnes dénoncent régulièrement la perte de services de proximité. Ces tensions pourraient ressurgir mardi. KEYSTONE

« La concurrence entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds bloque le développement économique du canton. »

SANDRO CATTACIN PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

de la Haute Ecole ARC. «Les cantons sont confrontés à un phénomène de métropolisation, qui concentre une part croissante des ressources dans les grands centres urbains», constate Patrick Rérat, professeur de géographie des mobilités à l'Université de Lausanne.

L'importance de rééquilibrer

De nombreuses activités échappent à la mainmise cantonale et sont soumises à des critères fixés par la Confédération. «Les hautes écoles ou les hôpitaux doivent par

exemple respecter de nouvelles normes liées aux coûts, à la masse critique ou à la concurrence intercantonale», détaille le professeur de géographie, domicilié à Neuchâtel.

«Dans cette logique métropolitaine, l'important, c'est l'accessibilité. D'où ce sentiment d'abandon ressenti à La Chaux-de-Fonds et au Locle, villes pénalisées par leur accessibilité moindre et leur poids démographique. On retrouve cette logique dans les investissements que l'Etat a réalisés à Neuchâtel,

comme une partie du campus de la HE-Arc ou Microcity, qui accueille une antenne de l'EPFL.»

Certaines activités de l'Etat peuvent en revanche facilement être décentralisées et suivre des critères liés à l'équilibre régional: «C'est typiquement l'exemple de la justice, dont la localisation ne dépend pas de critères fédéraux et dont le champ d'action est uniquement cantonal», explique Patrick Rérat.

Selon le géographe, il est donc «important» de localiser la justice neuchâteloise à La Chaux-de-Fonds, à proximité de la gare, «dans un souci de rééquilibrage politique. Ce choix est en phase avec le slogan du Conseil d'Etat 'Un canton, un espace'. Neuchâtel est petit, il ne peut pas se permettre de fonctionner de manière fragmentée, la complémentarité est primordiale.»

Le sentiment de déséquilibre ressenti par les citoyens des

Montagnes est attisé par le fait que la majorité des investissements de l'Etat sont réalisés dans le seul district de Neuchâtel.

Un canton qui investit peu

L'économiste Nils Soguel, professeur à l'Institut de hautes écoles en administration publique de l'Université de Lausanne, rappelle que «Neuchâtel est le canton de Suisse qui a investi le moins, en fonction de sa surface financière, au cours des quinze dernières années». Selon lui, sans tenir compte des enjeux politiques, le canton «n'en ferait pas trop» s'il investissait dans le nouvel hôtel judiciaire et la réorganisation de l'hôpital.

L'économiste, qui vit aussi dans le canton, n'hésite pas à prononcer une diatribe sévère à l'égard des politiciens neuchâtelois, tous partis confondus. «On se demande si nos élus se préoccupent

vraiment de notre bien-être. Les partis ont un discours clientéliste. Les impératifs techniques passent toujours au second plan par rapport aux luttes politiques.»

Nils Soguel rappelle qu'il y a toujours un arbitrage à faire entre les enjeux micro-régionaux et les enjeux d'efficacité. «Mais dans certains domaines, comme ceux où l'on parle de vie ou de mort, les enjeux micro-régionaux doivent passer au second plan.»

Créer une seule centralité

Construire un hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds devrait permettre de rééquilibrer les forces régionales et d'apaiser les tensions. Du moins à court terme. Sandro Cattacin, professeur de sociologie à l'Université de Genève, spécialiste des questions d'aménagement et de développement urbain, nuance toutefois: «Penser cela, c'est rester dans l'ancienne logique de deux centralités. Il faut dépasser cette notion de Haut et de Bas et penser à une seule centralité.»

Pour créer une région unique et concurrentielle face au reste de la Suisse, il est primordial d'investir dans les infrastructures de transport, estime Sandro Cattacin, citoyen d'Hauterive. «Le Transrun aurait créé une dynamique dans le canton, une nouvelle région.»

Le professeur donne l'exemple de Zurich, qui est passé d'une agglomération de 500 000 à 1,2 million d'habitants lorsque son réseau de S-Bahn s'est étendu. «Plus près d'ici, nous avons l'exemple de Bienne et de Berne, une agglomération continue, dotée d'un développement coordonné.»

Sandro Cattacin dresse un constat qui laisse songeur: «La concurrence entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds bloque le développement économique du canton.»

Le spécialiste des questions d'aménagement urbain espère que le microcosme politique neuchâtelois abandonnera son «esprit de clocher» et mettra sur la croissance. ☉

POUR OU CONTRE LA RÉORGANISATION DE L'HÔPITAL NEUCHÂTELOIS

Selon le Conseil d'Etat...

Une évolution inéluctable

Si on veut maintenir les prestations actuelles de l'hôpital neuchâtelois, il faut regrouper les soins aigus sur un seul site et en faire de même pour les soins de réadaptation, comme cela s'est fait (ou est en train de se faire) dans de nombreux cantons. Tous les critères – besoins en personnel, masses critiques (nombre minimal de cas requis), qualité des soins, sécurité, formation des médecins, etc. – vont dans ce sens.

Des économies indispensables

L'organisation actuelle coûte beaucoup trop cher. Les études menées démontrent que les regroupements prévus déboucheront sur des économies estimées entre 12 et 14 millions de francs par année.

Attention danger!

Maintenir deux sites de soins aigus, c'est renoncer, à terme, à toute une série de prestations – avec ce que cela signifie en termes d'emplois – qui seront fournies hors du canton, mais financées par l'Etat de Neuchâtel.

Selon les opposants...

Il n'y a rien d'inéluctable

L'argument des masses critiques ne tient pas: de nombreuses activités de soins aigus peuvent être maintenues dans les Montagnes sans porter atteinte aux prestations offertes sur le site de Pourtalès. Deux hôpitaux régionaux, c'est possible. Mais cette variante n'a pas été étudiée. Les abandons de missions et les pertes d'emplois annoncés en cas de refus de la centralisation des soins aigus ne sont donc absolument pas étayés.

Des économies bien plus petites

Les regroupements proposés ne produiraient que 4 millions d'économies par année, et cela malgré des reprises de dettes et des cautionnements par l'Etat de Neuchâtel pour un total de 500 millions de francs.

Et la volonté populaire?

Le projet ne tient aucun compte de la volonté populaire, exprimée en 2013, de maintenir une forme d'équilibre sanitaire entre les Montagnes et le Littoral. ☉ PHO



POUR OU CONTRE LE NOUVEL HÔTEL JUDICIAIRE

Selon le Conseil d'Etat...

Une modernisation indispensable

La situation actuelle est coûteuse et insatisfaisante sur de nombreux points. En construisant un nouveau bâtiment, le canton disposera d'un hôtel judiciaire moderne et qui répondra aux attentes tant des professionnels de la justice que des citoyens, auxquels il peut arriver, une fois ou l'autre, de devoir se rendre dans un tel lieu.

Des économies substantielles

La construction de ce nouveau bâtiment permettra à l'Etat de Neuchâtel de faire des économies substantielles par rapport à la situation actuelle, par exemple en relocalisant des services cantonaux dans le futur bâtiment.

Un regroupement qui profite au canton

Avec le regroupement de plusieurs entités judiciaires, ce projet s'inscrit dans la logique «un canton, un espace», sous la forme d'un pôle judiciaire cantonal à La Chaux-de-Fonds. Voisin de la gare, le nouveau bâtiment répond aussi aux objectifs de «Neuchâtel mobilité 2030».

Selon les opposants...

Cher et inutile

Ce projet est beaucoup trop cher, de surcroît pour des effets limités. Certes, ce n'est plus le même projet qu'en 2010, mais dans l'intervalle, son coût est passé de 22 à 49,5 millions. À l'heure où ses caisses sont vides, l'Etat de Neuchâtel n'a pas les moyens de financer un tel projet, il y a bien d'autres priorités.

Que de déplacements!

Avec la centralisation à La Chaux-de-Fonds de l'essentiel de l'activité judiciaire, les professionnels du monde de la justice qui sont installés dans le bas du canton, de même que les citoyens concernés du Littoral, devront faire une multitude de déplacements qui ne sont pas nécessaires actuellement.

Une cohabitation inacceptable

La cohabitation dans un même bâtiment de ceux qui enquêtent et «accusent» (Ministère public) et de ceux qui jugent (tribunal) est inacceptable. Pire, elle est peut-être contraire à la jurisprudence fédérale. ☉ PHO

